

## Association des parents d'élèves – 88290 Saulxures sur Moselotte/Thiéfosse

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR A CONSERVER

#### MARCHE AUX PUCES du 1<sup>er</sup> Mai 2025

- Accueil des participants de **5h30 à 8h**
- La manifestation est ouverte aux particuliers, professionnels et associations.  
Les organisateurs ont pour obligation de tenir un registre parafé par le Maire et envoyé à la Préfecture dans les 8 jours suivant la manifestation. Il comprend les coordonnées complètes de chaque participant et la copie de sa pièce d'identité ou de son inscription au registre du commerce.
- **Réservation effective uniquement à réception du bulletin d'inscription dûment rempli, accompagné du paiement par chèque (tarif 2€, 3€, 4€ le mètre linéaire suivant l'emplacement choisi) à l'ordre de l'association des parents d'élèves, d'une copie de pièce d'identité et d'une déclaration sur l'honneur.**
- Aucun changement de place ne sera accepté. L'occupation du domaine public étant soumis à autorisation, seuls les organisateurs seront habilités à organiser le placement des stands.
- Toute circulation de véhicule non autorisée par l'organisateur sera interdite de 8 h à 18 h, sauf véhicules de secours.
- L'exposant est tenu d'avoir sa propre assurance responsabilité civile en bonne et due forme, les organisateurs **ne pouvant pas être tenus responsables des objets exposés et mis en vente.**
- L'association décline toute responsabilité en cas de vente par l'exposant d'objets non autorisés par la loi ou en cas de non-respect du présent règlement intérieur.
- Conformément à la loi, chaque exposant particulier s'engage à ne pas participer à plus de deux autres manifestations du même type par année civile (déclaration sur l'honneur)
- Les exposants sont tenus de laisser leur emplacement propre à la fin de la manifestation et de ne laisser aucun objet sur place.
- Les organisateurs ne sont pas tenus de fournir le matériel d'exposition (tables, chaises, parasols...) ou l'électricité.
- L'usage par les exposants, de feu, de gaz, d'un barbecue ou d'un groupe électrogène est strictement interdit.
- Toute participation au marché aux puces implique le respect du présent règlement intérieur. Tout contrevenant pourra être exclu sans préavis.
- Emplacement non remboursable en cas de non-participation ou d'intempéries.
- Les chiens et animaux domestiques doivent être tenus en laisse.
- L'emplacement sera nettoyé avant le départ, rien ne restera sur place et les poubelles seront triées et débarassées